



ABONNEMENTS

Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Renseignements fournis par les Consuls des Etats-Unis sur le marché de l'horlogerie en divers pays

La « Fédération horlogère » a parlé à diverses reprises à ses lecteurs de l'enquête importante entreprise par le Gouvernement des Etats-Unis sur le commerce de l'horlogerie dans le monde entier et nous avons reproduit, en son temps, certains passages des questionnaires très complets — et aussi très indiscrets — adressés par les Consuls américains aux négociants horlogers de tous les pays.

Les rapports de cette enquête sont maintenant rentrés et constituent, dit le *Jewelers Circular*, la collection la plus complète de documents relatifs au commerce de l'horlogerie qui ait jamais été recueillie par un département du commerce américain.

Dans le cas où le « Bureau du commerce indigène et étranger » déciderait la publication de ces rapports, il est à espérer que le Département fédéral du Commerce, d'accord avec notre Légation de Washington, saura faire le nécessaire pour pouvoir mettre un certain nombre d'exemplaires de cette publication à la disposition des intéressés suisses. En attendant, glanons dans les extraits publiés par le journal précité les quelques détails suivants :

Ces rapports font ressortir, que depuis le Rio Grande à Punto-Aréas il n'existe pas une fabrique de montres. Ces faits amènent plusieurs consuls à croire que si les fabriques américaines avaient voulu donner plus d'attention aux désirs des pays au sud des Etats-Unis, les fabriques de ce pays auraient trouvé dans cette direction un champ d'activité beaucoup plus considérable. La vente des montres et de pendules américaines est en déclin dans quelques pays de l'Amérique du Sud parce que les commerçants de l'Union ne se donnent pas la peine de fournir les genres de montres demandés et de soutenir ainsi la concurrence des fabricants de Suisse, d'Allemagne et de France.

Cette concurrence est sensible pour les Américains, non seulement par le fait que les fabricants d'horlogerie des autres pays

fournissent des articles d'un prix inférieur à ceux des Américains, mais aussi parce qu'ils savent se conformer aux caprices de certaines populations en décorant les produits conformément à leurs goûts.

C'est ainsi que le Consul de Valparaiso écrit : la demande de montres américaines n'est pas en progrès. Cela provient, d'après mes informations, du genre, du fini des montres, du prix et des termes de crédit. On reconnaît en général la qualité des produits américains ; mais l'acheteur n'est pas disposé à en payer le prix. D'autre part les boîtes et cadrans ne sont pas assez variés, ce qui a une grande importance ici.

Il paraît que les habitants de la Guaira (Vénézuëla) sont assez pénibles quand il s'agit pour eux d'acheter une montre. Le Consul de ce district rapporte que peu de montres américaines y sont vendues, les habitants trouvant qu'elles ne sont pas « assez élégantes ».

Le Consul général de Rio-de-Janeiro se plaint vivement de ce que la vente des montres américaines au Brésil est rendue difficile par la contrebande. (Sauf erreur les montres américaines entrent au Brésil à la faveur d'un tarif douanier préférentiel ; il semblerait donc que cet avantage ne leur suffit pas).

Le Consul de Bahia au Brésil déclare que les relations d'affaires étroites existant actuellement entre les commerçants de Bahia et les fabriques américaines et entretenues par la visite périodique de voyageurs de commerce emportant des échantillons, doivent constituer le meilleur moyen de maintenir et d'accroître ce commerce. Il prédit que les montres américaines auront dans cette région un succès croissant d'année en année. On y demande spécialement des pendules ornées et de fantaisie.

Extrait du rapport du Consul d'Iquique (Chili) :

En montres or on achète de préférence les boîtes 18 k., mais rarement les boîtes plaqué. Les boîtes argent, acier et nickel sont aussi demandées. En ce qui concerne les montres américaines ce sont celles à 7 pierres et à 15 pierres qui se vendent le

plus. Les montres suisses ont toutes 15 rubis. Il n'y a pas de marché ici pour les montres du genre Ingersoll. (articles bon marché du type Ruhla, Réd.). Les montres américaines sont en général jugées favorablement, mais leur vente est en déclin en raison de la concurrence des articles suisses et français qui sont meilleur marché et laissent des profits plus élevés aux intermédiaires. On prétend que le profit extrême à prendre sur les montres américaines est de 20 %, mais que sur les produits suisses et français le bénéfice s'élève à 50 et quelque fois même 100 %.

Le Consul de Punto-Aréas (Détrioit de Magellan) dit que les montres américaines sont appréciées et l'objet d'une demande régulière. Il est cependant d'avis qu'on ne sait pas reconnaître comme il conviendrait les efforts faits aux Etats-Unis pour assurer aux boîtes plaqué une grande durabilité en renonçant à arriver au bon marché. Il ajoute qu'il y a place uniquement en ce district pour un chiffre d'affaires beaucoup plus important en montres et pendules, et que des relations plus étroites avec les commerçants locaux seraient profitables pour les fabricants américains.

Le Consul de Callao (Pérou) expose que les montres suisses tiennent le marché et qu'il existe une demande croissante pour les montres bracelets à bas prix.

Les montres américaines sont peu connues à Asuncion (Paraguay) suivant le Consul américain.

L'officier consulaire à Yokohama fournit quelques détails intéressants concernant la fabrique de montres et de pendules de Yanagishima. Elle débuta en 1892 avec une production annuelle de 5000 pendules et y ajouta la fabrication de montres, trois ans après. La production annuelle dépasse 400,000 pièces dont les $\frac{2}{3}$ sont des pendules, et le reste des montres. Elle occupe plus de 700 ouvriers avec un salaire moyen de 70 sen, soit environ fr. 1,75 par jour. On y fait usage de machines européennes avec quelques modifications introduites par les Japonais, et la Société entretient une école d'apprentis. Le Japon n'exporte pas

de montres, la fabrique ne suffisant pas même à répondre à la demande du pays.

Quelques uns des rapports mettent en garde les fabricants de montres et pendules américains contre l'habitude de régler leurs produits aux températures pour des localités comme celles du Pérou où le changement de température en été et en hiver est négligeable. Dans le commerce en Afrique, les natifs montrent une préférence marquée pour les montres bracelets.

Les Consuls établis au Canada rapportent que la fabrication de montres et pendules est de peu d'importance au Dominion et que les Etats-Unis ont là un excellent champ ouvert à leur activité.

Il est très bon à l'occasion de connaître ce que pensent de nous nos concurrents. A ce titre il nous a paru que les renseignements qui précèdent sont de nature à intéresser nos fabricants et nos exportateurs, qui pourront faire leur profit de certains conseils donnés par les consuls des Etats-Unis aux ressortissants de leur pays.

Résultats de l'application de la nouvelle loi canadienne sur les marques des objets d'or et d'argent.

Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1913. Les résultats en ont été utiles pour le commerce et bienfaits pour le public. Les condamnations jusqu'au 1^{er} décembre 1913 atteignent le chiffre de 30. Huit délinquants ont été condamnés pour avoir garanti pour une certaine durée des boîtes de montres plaquées; trois pour avoir garanti dans les mêmes conditions des médailles et des chaînes de montres; neuf pour fausse indication du titre d'objets d'or; six pour avoir importé et vendu des bagues plaqué or portant une indication de titre en carats; trois fabricants pour avoir négligé de faire enregistrer leurs marques de fabrique; et une maison de vente sur catalogue pour avoir garanti la durabilité de ses articles pendant un certain temps.

Outre ces procès, basés sur la loi sur les marques des objets d'or et d'argent, des poursuites ont été entreprises en vertu du code criminel, contre deux importateurs et dix marchands de montres pour fausses indications sur mouvements en raison des plaintes fréquentes qui se produisaient à ce sujet. Les mouvements de ces montres avaient été fabriqués à l'étranger conformément aux indications des importateurs canadiens, et portaient de fausses indications relativement au nombre de pierres et aux « adjustments ».

A partir du 1^{er} janvier 1914, il a été institué à la Monnaie royale d'Ottawa, un bureau d'essai des matières d'or et d'argent, qui contribuera certainement à assurer l'application stricte de la loi. (Extrait du *Jewelers Circular*.)

A propos d'un relèvement de droits

Sous ce titre: « Un manque d'égards pour nos industries d'exportation » la revue suisse: *Der Economist*, insère l'article suivant:

« Le 26 mars, le Conseil fédéral a élevé le droit d'entrée sur la viande congelée de 10 à 25 francs par 100 kg., de sorte que naturellement la viande congelée australienne sera exclue du marché suisse. Le seul parti qui se soit opposé à cette proposition fut le parti socialiste; quelques représentants de la Suisse française, en particulier tous les députés du canton de Neuchâtel, se sont joints à lui. L'élévation du droit de douane doit être considéré comme une concession aux agrariens qui maintenant vont pousser à la hausse des prix du bétail.

L'un des arguments que le représentant du département de l'agriculture a mis en avant était que la consommation de la viande congelée avait fortement diminué pendant les deux premiers mois de 1914. Il est impossible de prendre au sérieux cette constatation, car pendant les premiers mois de 1913, la viande congelée était à meilleur marché en Suisse que sur le marché de Londres, ce qui provient des grands approvi-

sionnements de viande argentine qui se trouvaient en Italie et qui devaient être liquidés à tout prix. La viande argentine coûtait alors fr. 85.— les 100 kg., tandis qu'elle est aujourd'hui à fr. 103.—. Les personnes qui autrement ne mangent de la viande qu'une fois par semaine ont pu se permettre ce luxe tous les jours en janvier et février 1913, car qui ne consommerait volontiers un rôti à bon marché? Mais comme nous l'avons dit, il était nécessaire d'apaiser les agrariens, et comme il paraissait plus sûr de léser les intérêts argentins et australiens que d'être mal avec un parti puissant, ce sont les premiers qui ont été sacrifiés. Si c'avait été l'Allemagne qui nous ait fourni la viande congelée, les droits d'entrée n'auraient certainement pas été haussés. L'Allemagne aurait su défendre ses intérêts comme lors de la guerre des farines.

La Suisse exporte actuellement en Australie des marchandises pour une valeur annuelle de 30 millions de francs. L'Australie par contre n'exporte en Suisse que pour à peine 20 millions de francs. Cette différence en faveur de la Suisse est pourtant assez grande et elle croîtra encore cette année, si l'on considère que maintenant la viande australienne sera exclue du marché suisse. Dans ces circonstances, il faudrait se demander si des

représailles de la part de l'Australie ne sont pas possibles.

L'Australie garantit aux marchandises d'origine britannique un traitement de faveur. Si l'on considère que l'Australie abandonne ainsi certaines chances vis-à-vis d'autres nations, dont elle pourrait obtenir tout aussi bien une protection spéciale pour un article ou l'autre, l'on peut admettre que les maisons britanniques reconnaîtront ce traitement de faveur, en se solidarissant avec les intérêts australiens si ceux-ci le leur demandent. Restreindre leur importation d'articles suisses constituerait un de ces actes de solidarité de la part des maisons britanniques; elles prouveraient ainsi au Conseil fédéral suisse qu'il règne entre la Grande-Bretagne et ses colonies une solidarité d'intérêts commerciaux et que le principe: « personne ne me touche impunément » a sa valeur dans l'empire tout entier. Si l'Australie était un pays de protection douanière excessive, le gouvernement suisse ne se serait pas décidé si rapidement à le sacrifier aux agrariens. Lorsque les fabricants et les exportateurs suisses verront que leurs affaires souffrent indirectement de cette façon de procéder, les choses changeront d'aspect. Car si la Suisse ne craint pas la défaveur de l'Australie, celle de l'Angleterre ne peut, en revanche, lui être indifférente. Une des premières conséquences de ce procédé de la Suisse sera que la maison W. Weddell fermera peut-être son agence de Genève et ce sera pour les intérêts australiens une lourde perte. »

On pourrait ajouter que puisque l'importation de la viande congelée était en diminution comme l'a prétendu le Conseil fédéral, il n'y avait aucun motif quelconque d'en relever le droit.

En effet, au point de vue fiscal la mesure était inutile et ne pouvait procurer au trésor un accroissement quelconque de recettes, puisque l'augmentation du droit de douane devait forcément accentuer le mouvement de recul de l'entrée de ce produit. En outre, il ne pouvait s'agir de protéger notre agriculture, puisque ce concurrent était entrain de disparaître.

On cherche, sans la trouver, la raison du relèvement de 10 à 25 francs du droit d'entrée sur la viande congelée.

La réforme du calendrier

Il importe de rappeler que chaque fois que la question a été soumise au congrès international, à Londres et à Boston, l'unanimité des centaines de participants a confirmé le désir de voir se réaliser cette réforme du calendrier.

Le prochain congrès se réunira à Paris au mois de juin et sera appelé à voter les conclusions suivantes:

« 1. Le congrès international pour la réforme du calendrier, réuni à Liège, les 27, 28 et 29 mai 1914, considérant la multiplicité de calen-

driers en usage et les nécessités de la vie moderne, émet le vœu qu'un calendrier nouveau universel soit adopté par les pouvoirs civils et les autorités religieuses.

« 2. Le congrès émet le vœu que le nouveau calendrier soit perpétuel, assurant une concordance invariable entre les jours et les dates de l'année.

« 3. Le congrès, après avoir pris connaissance des avis et des documents qui lui ont été communiqués, constate qu'il n'y a pas d'obstacle absolu, au point de vue religieux, à la mise hors date d'un jour les années ordinaires et de deux jours les années bissextiles.

« 4. Le congrès émet le vœu que l'année soit composée de 364 jours datés, formant 52 semaines entières, plus un jour complémentaire les années communes et deux jours les années bissextiles.

« 5. Le congrès émet le vœu que la division de l'année en 12 mois soit conservée.

« 6. Le congrès émet le vœu que la fête de Pâques soit fixée à l'un des premiers dimanches d'avril. »

En conséquence, le premier congrès international pour la réforme du calendrier, à Liège, soumet à l'approbation du congrès de Paris la motion suivante:

« Le sixième Congrès international des chambres de commerce et associations commerciales et industrielles, à Paris;

« Vu l'intérêt que portent à la question de la réforme du calendrier:

« L'Association internationale des Académies;

« Le congrès mondial des Associations internationales et un grand nombre de membres du Congrès international de géographie;

« Charge son comité permanent de porter à la connaissance des institutions sus-mentionnées.

« 1. Que le quatrième Congrès international des chambres de commerce, tenu à Londres, en 1910, a émis, à l'unanimité, le vœu de soumettre à une conférence diplomatique internationale, la réforme du calendrier; que ce vœu a été confirmé par le cinquième Congrès international des chambres de commerce à Boston, en 1912, et, pour la troisième fois, par le Congrès international des chambres de commerce, à Paris, en 1914;

« 2. le prie d'insister auprès du Conseil fédéral suisse afin qu'une prompte suite soit donnée à son intention de convoquer une conférence diplomatique pour l'étude de la question, même au cas où toutes les puissances ne pourraient pas s'y faire représenter;

« 3. de soumettre au même Conseil fédéral, en vue de la conférence diplomatique, les résolutions adoptées par le congrès international pour la réforme du calendrier. »

Les sociétés suisses en Allemagne

Du correspondant de Berlin au *Temps*.

Le gouvernement suisse va faire une démarche auprès du gouvernement allemand en vue d'obtenir que les sociétés anonymes suisses ayant des succursales en Allemagne soient traitées par les autorités fiscales, lors de l'établissement des rôles de la contribution militaire extraordinaire, de la même façon que les sociétés allemandes. On sait qu'aux termes de l'article 11 de la loi sur la contribution militaire, les sociétés anonymes allemandes devront acquitter la taxe en raison seulement des réserves figurant à leur bilan, alors que pour les sociétés étrangères établies sur le territoire de l'empire, l'administration fiscale allemande prendra pour base de taxation le capital social, les réserves et le fonds de roulement.

Le gouvernement suisse s'appuiera en sa démarche sur l'article du traité de commerce germano-suisse qui garantit à ses nationaux le traitement accordé par l'empire aux sujets de l'empire.

La thèse allemande consiste à assurer que l'article du traité de commerce est applicable aux individus et non aux sociétés.

Le gouvernement estime que les sociétés allemandes doivent payer la contribution à raison seulement de leur réserves parce que le reste de leur capital est automatiquement atteint par la taxe lors de l'imposition des fortunes particulières des actionnaires. Le gouvernement allemand juge qu'il en est autrement des sociétés anonymes étrangères. Les actionnaires de ces sociétés demeurent hors de l'empire. Le seu-

moyen d'atteindre le capital social de ces sociétés est de le frapper directement.

Les gouvernements européens paraissent faire preuve d'une remarquable absence de solidarité en protestant isolément contre l'assujettissement de leurs nationaux à la contribution militaire exceptionnelle. Le gouvernement allemand tirera certainement parti de ce manque d'union.

Une singulière réforme

Lundi s'est ouvert, à Paris, le sixième congrès international des chambres de commerce. On y discutera beaucoup de questions qui ne relèvent guère de l'astronomie... Elle le regrette. Il en est une, pourtant, et non des moindres, qui fait exception : il s'agit d'un projet venu d'abord d'Angleterre, où il a fait déjà beaucoup de bruit et qui a été mis à l'ordre du jour du congrès actuel sur l'initiative de la Fédération des chambres de commerce allemandes.

Ce projet, connu sous le nom de « Daily saving bill » en Angleterre, où il a été présenté déjà en seconde lecture à la Chambre des communes, a pour objet de faire avancer toutes les horloges d'une heure, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre, de telle sorte que les travailleurs profiteront mieux et plus tôt en été de la lumière matinale, et que le travail fait le soir à la lumière artificielle sera diminué d'autant.

On peut mettre en doute l'efficacité d'une telle réforme si, comme le veut le « Daily saving bill », on avance les pendules le 1^{er} mai pour les retarder de nouveau le 1^{er} octobre, il s'ensuivra deux fois chaque année des perturbations de la vie physiologique et un bouleversement de la vie sociale, des chemins de fer, et qui seront rapidement insupportables au public.

Chez les horlogers des Franches-Montagnes

La saison d'été s'annonce mal pour nos horlogers. Il n'y a plus de semaine sans un ou deux jours de chômage. A tout bout de champ, je rencontre, sur la rue, dans la campagne, au restaurant, un ou plusieurs ouvriers qui sont... occupés à ne rien faire. Le malaise va-t-il durer ?

Dans la boîte, même lenteur des affaires, que ce soit en or, en argent ou en métal. Et avec tout cela, il faudrait s'amuser, quand même prendre part aux fêtes, aux concours comme sociétaires. Pas étonnant si tant de ménages ne peuvent nouer les deux bouts.

D'un correspondant du *Journal du Jura*.

A l'école d'art de La Chaux-de-Fonds

Il y a quelque temps, le syndicat des ouvriers graveurs fit paraître dans les journaux une annonce qui mettait en garde les parents tentés de faire des graveurs de leurs fils à un moment où le métier se gâte. Les graveurs obtinrent de la Commission de l'école d'art, la fermeture de la classe de gravure pour cette année et que celle-ci refuse les apprentis pour la classe de guillochis.

La commission de direction de l'Ecole d'art, c'est-à-dire l'assemblée des professeurs de l'Ecole a décidé d'adresser à la commission de l'Ecole une lettre de protestation au sujet de cette décision.

L'anarchie commence, tout au moins le gâchis.

Un « jaune » travaillait, trois « rouges » survinrent

— Dédié à E. P. G. —

Un manœuvre italien, M. Joseph Néri, domicilié rue du Marché, 3, à Genève, était occupé à décharger des sacs de chaux devant l'immeuble n° 17 de la Grand'rue, où s'effectuent actuellement des travaux de réparation.

Trois grévistes, Victor G., Giovanni C. et Francesco B., de nationalité italienne, qui passaient à ce moment, invitèrent leur compatriote à ne pas travailler. Le « jaune » s'y étant refusé, les trois « rouges » l'insultèrent. Joseph N. leur ayant répondu sur le même ton, les trois grévistes, furieux, s'élançèrent sur le manœuvre et le frappèrent à coups de poings et à coups de pieds. Au cours de la rixe, une vitre de la phar-

macie Kaspar fut brisée par les énergumènes, qui s'empressèrent ensuite de prendre la fuite.

A la suite d'une plainte déposée par M. Néri, un de ses agresseurs, Victor G. a été arrêté et écroué à St-Antoine où ses deux compagnons l'ont rejoint.

A propos du conflit Granges-Bettlach

Le *Grenchener Tagblatt* dans son numéro du 6 ct. publie l'information suivante :

Comme on a jugé à propos de publier dans la *Völkswacht* le protocole des séances de conciliation, nous nous voyons obligés de porter à la connaissance du public la correspondance écrite à propos de ce procès-verbal au président de la commission du Conseil communal, M. le maire Guldemann.

Nous ne reconnaissons pas le procès-verbal, rédigé à notre insu et qui ne nous a jamais été soumis pour signature.

Nous nous en tenons entièrement à la convention, qui a été discutée avec nous et acceptée et signée par nous.

D'ailleurs nous en référons à la lettre à M. le maire Guldemann, qui dit ce qui suit :

Monsieur le maire Guldemann,
Granges.

Nous avons reçu en son temps l'extrait du procès-verbal et la réclamation du secrétaire ouvrier et vous donnons comme suit notre réponse :

Pour ce qui concerne le procès-verbal, nous devons exprimer notre surprise de ce que des avis privés de quelques membres aient été admis comme des points de programme et verbalisés. Par l'interprétation unilatérale de ces avis, l'art. 2 de la convention deviendrait illusoire.

La reproduction de la déclaration de notre président, selon laquelle il ne serait pas engagé de nouveau personnel avant que tous les lock-outés soient réengagés, repose sur une erreur, en ce sens qu'il n'a pas été dit que tous les lock-outés seraient placés d'abord.

Nous n'avons jamais admis cela, et tenons à déclarer ici que nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Avec considération,

Association
des industriels de l'horlogerie du Leberberg :
Le Président, Obrecht.

M. le maire Guldemann a fait parvenir au *Grenchener Tagblatt* la réponse suivante à la communication ci-dessus de l'Association des industriels de l'horlogerie du Leberberg :

1. Le procès-verbal des séances de conciliation a été envoyé simultanément à l'Association des industriels de l'horlogerie du Leberberg et à la F. O. I. H., une semaine après la signature de la convention, sans qu'on ait cru, de part et d'autre, devoir y faire des objections.

2. Les remarques du procès-verbal contestées après coup sont basées sur des entretiens particuliers entre MM. Obrecht et Schild, d'une part, et le maire Guldemann, d'autre part, qui ont eu lieu après l'acceptation et la signature de la convention du 8 mai 1914. Les ouvriers désiraient obtenir des précisions sur la manière dont les fabricants se représentaient dans la pratique le réengagement des lock-outés et des grévistes et s'ils n'avaient pas à redouter d'autres conditions de travail ou des représailles. Les réponses à ces questions qui nous ont été données le 11 mai 1914 par MM. Obrecht et Schild ont été reproduites au procès-verbal comme nous avons dû les comprendre lorsqu'elles ont été prononcées verbalement. La preuve que nous les avons comprises et rapportées exactement, ressort de la déclaration de M. Obrecht dans le *Grenchener Tagblatt*, du 6 juin 1914. Ce que M. Obrecht conteste, c'est d'avoir déclaré que par principe il ne serait pas engagé de nouveau personnel avant que les grévistes et lock-outés soient réengagés.

3. Il est exact que les fabricants n'ont laissé subsister aucun doute sur le fait que dans certains cas particuliers où des raisons techniques ou personnelles l'exigeraient, ils ne peuvent s'engager d'une manière absolue à réengager certains ouvriers. Cette manière de comprendre et d'interpréter l'article 2 de la convention a aussi été déjà admise et reconnue par les représentants ouvriers, lors des délibérations.

4. Enfin, nous faisons remarquer que ce n'est pas la lettre du procès-verbal qui peut présenter

une garantie de l'exécution correcte de la convention du 8 mai 1914. Nous trouvons plutôt cette garantie dans l'entente qui interviendra pratiquement entre patrons et ouvriers sur la base du contenu et de l'esprit de la dite convention et de son application loyale par les intéressés.

Granges, le 8 juin 1914.

H. Guldemann.

Registre du commerce

Changement :

25 mai 1914. — La raison *Paul Berberat*, montage de boîtes en argent et en or, *Noirmont*, est radiée. La suite est reprise par la société en nom collectif *P. & A. Berberat*, fabricants de boîtes or, *Le Noirmont*.

Radiations :

20 mai 1914. — *Roskopf frères*, société en nom collectif, horlogerie, *La Chaux-de-Fonds*.

26 mai 1914. — *Paul Maitre*, hôtelier et fabrication d'horlogerie, *Noirmont*.

28 mai 1914. — *N. Horowitz*, magasin d'horlogerie et articles manufacturés, *Zurich IV*.

28 mai 1914. — *O. Winterhalter*, commerce de déchets d'or et d'argent, *Zurich I*.

1^{er} juin 1914. — *L.-E. Renaud*, achat et vente de matières d'or et d'argent, *Le Locle*.

Faillite :

25 mai 1914. — *Marius Favre*, fabricant d'horlogerie, Grand Quai 10, *Veyrier* (Genève).

	Janv.-Mai 1913	Mai 1914	Janv.-Mai 1914
Exportation aux Etats-Unis			
District consulaire de Zurich		1,399	25,841
Horlogerie et fournitures			
District consulaire de Bâle		20,638	430,008
Horlogerie et fournitures		24,569	414,650
District consulaire de Berne (y compris l'agence de la Chaux-de-Fonds)		899,264	4,880,468
Horlogerie et fournitures		636,778	3,463,675
Pierres précieuses			
District consulaire de Genève (y compris l'agence de Vevey)			
Horlogerie et fournitures		244,284	1,024,085
Pierres précieuses		4,378	31,696
Pierres fausses			
	904,009	4,164,367	6,066,168
Boîtes à musique		3,086	6,889
		4,568	18,137

Exposition nationale

Par décision du Comité central de l'Exposition le Pavillon de l'horlogerie et de la bijouterie sera ouvert au public de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Avis

Les créanciers de la maison

H. G., à Mansourah

sont priés de s'annoncer à l'*Information horlogère suisse* (Léopold Robert 32), La Chaux-de-Fonds.

Cote de l'argent

du 9 Juin 1914

Argent fin en grenailles . . . fr. 106.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.13³/₄

"LE PHARE"

CHRONOGRAPHE - COMPTEUR

AVEC OU SANS RATTRAPANTE

RÉPÉTITIONS genre riche
ou bon courant

H 20007 C

depuis 17 lignes, calibres plats

3205

Plusieurs Nouveautés brevetées en fabrication

MANUFACTURE „LE PHARE“, C. BARBEZAT-BAILLOT, LE LOCLE



RADIUM

La Fabrique d'Horlogerie

A. Schlaefli, à Selzach (Suisse)

se charge dès ce jour, de garnir cadrans (points ou chiffres)
et aiguilles au radium de qualité extra supérieure dont
l'éclat est remarquable de puissance.

RADIUM

RADIUM

RADIUM

3385

AUREA S. A.

Rue du Parc 150

Téléphone 6.74

LA CHAUX-DE-FONDS

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquet 10, VINCENNES.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

Décoration de Boîtes de Montres

en tous genres et tous pays

Grandes collections de Nouveautés à disposition

BUREAU ARTISTIQUE SPÉCIAL

☑ Modèles réservés sur demande ☑

Fabrique de Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art

Bracelets extensibles décorés

H 20053 C 2035

La Maison ne fait pas la montre.



Manufacture de Pendules de Voyage

Duverdrey & Bloquel

Marque „Lion“ Usines à Maison fondée en 1830
St-Nicolas d'Aliermont (Seine inf.)

Pendulettes 8 jours, cyl. et ancre simples, à réveil, sonnerie, répétition. H 22788 C

Réveils 8 jours, Bayard.

Baromètres. Compteurs.

Catalogues et prix-courants s. demande

Représentant exclusif pour la Suisse :
CH. COURVOISIER, Léopold Robert, 30
LA CHAUX-DE-FONDS.

FABRIQUES D'HORLOGERIE THOMMEN S.A.

Succursale La Chaux-de-Fonds

Rue Numa Droz, 171. Téléph. 1557

offrent leur
Spécialité:



Mouvement 8 lig. ancre soigné

construit par procédés mécaniques

H 20043 C 3582

MANUFACTURE d'HORLOGERIE de HÖLSTEIN

CATTIN & CHRISTIAN

1813	985.000
1818	815.000
1824	714.000
1830	695.000
1836	625.000
1842	546.000
1848	452.000
1854	365.000
1860	286.000
1866	216.000

FABRIQUE DE BOITES de MONTILIER

Boîtes métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

Spécialités :

- Boîtes avec fonds et lunettes à vis. H 5751 F 2564
- Boîtes **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, grandeurs américaines.
- Boîtes-calottes en tous genres pour montres de sport et montres-portefeuilles.
- Boîtes-contours pour montres-boules en toutes grandeurs.

De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.

Fabrication de secrets à vis et américains, or, argent, métal

Le seul atelier faisant absolument tous les genres. H 6923 J
Production journalière 2 à 3 grosses. Force électrique. 2650

Voegeli & fils, Renan (Jura Bernois)

Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon

Fondée en 1823

Ebauches - Finissages - Sertissages

2075 Qualités soignées et courantes H 1972 N

Genres: Clef, Bascule, Remontoir

Mouvements hauts, mi-plats et extra-plats

Calibres classiques, modernes et spéciaux

Nouvelle Montre 8 Jours

de précision
Marque déposée

Se fait en montres de poche, portefeuille, montres-autos, landaulets.
Catalogue à disposition.

Manufacture d'Horlogerie L. SANDOZ-VUILLE

Le Locle (Suisse)

Montres 8 Jours „Presto“
Balancier visible

Montres 1 jour Réveil
etc. H 20061 C 2330

Société des
Fabriques de Spiraux réunies
Genève = Bienne = Fleurier

Spiraux „Premier“ pour montres-bracelets.
Spiraux premières qualités pour Observatoires.
Spiraux durcis et mous pour grandes fabriques.

SPECIALITÉS :

Spiraux trempés Breguet - Spiraux Palladium.
Spiraux compensateurs du D^r Guillaume.

Bureaux: Serre 15, à La Chaux-de-Fonds.

Diplôme d'honneur: Exposition Universelle de Bruxelles 1910.

Fabrique suisse de Balanciers
La Sagne

Correction de l'erreur secondaire
de compensation des Chronomètres
Marine, Bord et Poche
p^r l'emploi du Balancier compensateur
du D^r Guillaume.

Balanciers compensés et façon pour grandes fabriques.

B^t Joël Beer
d'Amsterdam

actuellement 3591

à l'Hôtel de Paris
La Chaux-de-Fonds

On demande à acheter d'occasion
2 machines automatiques à guillocher

dernier système Lienhard, bien conservées et en très bon état.

Faire offres avec conditions les plus avantageuses sous chiffres H 21897 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3592

Comptabilités 3560

tenues par comptable expérimenté (20 ans de pratique), comptabilités américaines et autres commerciales, industrielles, de sociétés, etc. Bilans, organisations, liquidations. Correspondance dans les 4 langues. Références de tout premier ordre. H 1868 N
Offres sous CC 22 c/o Illinois Co, Coq d'Inde 22, Neuchâtel.

Grandes Maisons

qui faites terminer, ne sortez pas vos 10 1/2 vue à cylindre sans nous consulter. Travail garanti de confiance et hors concurrence.

Ecrire à H 20040 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3370

Technic.-Calibriste

10 ans de pratique, connaissances approfondies du tracé et construction de calibres par procédés modernes et interchangeables cherche à changer. Certificats et références à disposition.

Adresser les offres s. chiff. H 15408 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3589

EMPLOYÉ

32 ans, très énergique, comptable - correspondant expérimenté et habile, au courant à fond de la fabrication et de tous travaux s'y rattachant, bon organisateur, cherche situation de suite ou époque à convenir dans bonne maison. Peut fonctionner comme

chef de bureau
ou de fabrication.

Sérieuses références.

Adresser offres sous chiffres H 5987 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 3590

A VENDRE
Bracelets

acier et métal, tonneaux, savonnettes argent 13 lig. 3534
Chemin du Cimetière 13 III. Bienne. H 959 U

On demande à acheter d'occasion un

Balancier

en bon état; diamètre de la vis 4 à 5 mm.

Adresser les offres sous chiffres H 1031 D à Haasenstein & Vogler, Delémont. 3593

Chaussées

Lanternées ou non lanternées sont fournies avantageusement par H 30012 X 3000

Rodé-Stucky

80, Rue St-Jean, 80
Genève

Cartons

Les fabricants qui ont des petits cartons d'emballage d'occasion à vendre en bon état, carrés à 6 cases, pour 10 à 15 lig. sont priés de donner leur adresse à la fabrique **Stabilis S. A., La Chaux-de-Fonds**, en indiquant le prix. 3588

Aide-Technicien

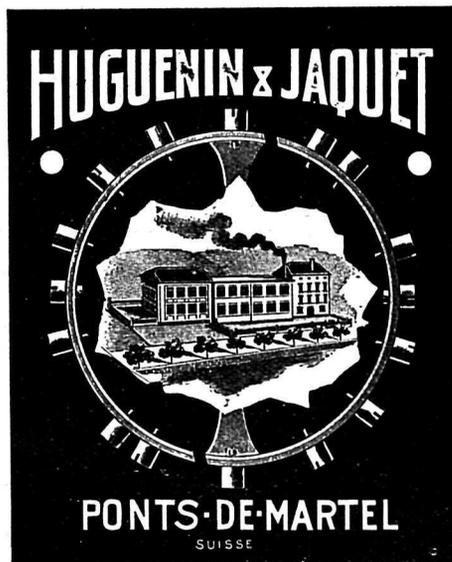
ayant fait école d'horlogerie, est demandé dans importante fabrique d'horlogerie.

Adresser offres sous chiffres H 5590 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 3595

Outilleur

connaissant bien le travail des pointeurs, origines, etc., est demandé par **Fabrique d'Ebauches de Sonceboz**. H 5989 J
Entrée immédiate. 3594

Leçons écrites de comptabil. améric. Succès garanti. Prospectus grat. **H. Frisch**, expert compt., Zurich F 21.



Fabrique
de H 20032 C

Balanciers
compensés

120 ouvriers 1492

Téléphone Téléphone



BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE,
VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS.

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.500.000

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.
Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Étranger.
Dépôts d'argent à vue et à terme de 3 à 4 1/4%. H 20066 C 2520

Achat et vente de titres et coupons. | Matières précieuses.
Avances sur titres suisses et | Garde de titres et leur gérance.
étrangers. | Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Fabrique „La Duchesse“
Ch^s A. De Limoge

Rue du Parc, 8 La Chaux-de-Fonds Rue du Parc, 8

Montres et bracelets or, argent et plaqué or dep. 9^m cylindre et 10^{1/2}^m ancre
Qualité avantageuse 3282 Toutes fantaisies

Spécialité de Montres avec glaces de forme

Fabrique de **BOITES OR**
tous genres, tous titres, tous pays 3540

Leuba Frères, Renan

Téléph. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Spécialité de calottes p^r bracelets, genre anglais, etc. Nous nous chargeons du **contrôle anglais** aux meill. cond. **Prix spéciaux** pour grandes séries. Ouvrage soigné. Livraison rapide. H 5323 J



Huile **SINE DOLO**
H 20010 C Qualité extra-fine p^r montres 3074

Huile p^r Barillets, Pendules et Boîtes à musique
Graisse pour mécanisme de Remontoirs
Fabriquées par **LS ROSAT fils**
fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS.

Agence en horlogerie-bijouterie et pierres précieuses, très bien introduit auprès des grossistes et détaillants se chargerait de 3535

Représentation

de bonnes fabriques.
Références de 1^{er} ordre. Compte de virement en banque. W 4382
Albert Wlach, Wien VI, Gumpendorferstrasse 18.

Fabrique de finissages 12 lig. 3/4 platine

Qui peut fournir à un prix avantageux et pour marché ferme de 1000 grosses, à prendre par 100 grosses par mois, finissages 12 lig., 3/4 platine et genre à pont, pour paiement au comptant.

Ecrire sous chiffres H 21813 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3539

Importante fabrique suisse offre à vendre après inventaire, des lots conséquents en

Acier rapide et acier 1^{re} qualité pour outils

dans tous les degrés de dureté

au dessous du prix coûtant

La liste des marchandises disponibles sera expédiée sur demande faite s. chiff. S 4248 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle. 3536

VOYAGEUR

Maison importante bien introduite cherche jeune homme sérieux connaissant les affaires d'horlogerie et la langue espagnole. Recommandations de première valeur exigées.

Adr. offres s. chiffres H 20240 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3575

Importante fabrique d'horlogerie de la Suisse allemande cherche pour de suite ou époque à venir un

bon chef d'ébauches

bien au courant de la fabrication interchangeable moderne. La préférence sera donnée à homme marié, ayant rempli avec succès emploi analogue. Place d'avvenir.

Offres avec certificats sous chiffres H 200 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Jeune homme actif

occupant poste de confiance de première importance, connaissant entièrement l'horlog., compt.-corresp. français, évent. corresp. anglaise et allem. sténo-dactyl., connaissance approfondie de la clientèle suisse et étrangère, bien introduit auprès des magasins de Genève, au courant de la fabrication et de la nouveauté, ainsi que de la vente au détail, pouvant entreprendre voyages Suisse et Etranger, cherche situation d'avenir. Pourrait convenir pour la direction d'un bureau; se chargerait aussi de représentation sur la place de Genève ou de la création d'une succursale. Sérieuses références 3579
Ecrire sous B 15256 X à Haasenstein & Vogler, Genève.

Machine Brown & Sharpe

à décoller, serait achetée d'occasion par Ad. Flury, Zisset & Co, Décolleteurs, La Chaux-de-Fonds, Ravin 9. H 21852 C 3581

Georges Wulleumier

La Chaux-de-Fonds

24, Crêt — 0 — Crêt, 24
Spécialité: Montres système Roskopf, lépines et savonnettes. — Dernière nouveauté, argentées, galonnées, facette, serpentine, etc., etc. H 20043 C
Montre ancre, lépine et savonnette, bon marché. 3550

Taillage rationnel des Pignons

Nouveaux procédés et nouvelles machines automatiques brevetées permettant d'obtenir sans difficulté des taillages d'une précision extraordinaire, tout en réduisant fortement les prix de main-d'œuvre. Conditions très avantageuses. H 5641 J 3340

André Bechler,
Ingénieur - Constructeur
MOUTIER (Suisse)

Une fabrique de fournitures d'horlogerie du pied du Jura demande un

employé de bureau

pour tenir la comptabilité, système américain, au courant des affaires horlogères, et ayant si possible quelques notions des affaires de banque. Place assurée pour personne sérieuse et stable.

Adresser offres s. H 1887 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 8576

TABOURETS en bois (vis en fer.)

Fourn. Alfred Schray, 2355 succ. de C. Heitz, Bâle.

Fabrique d'Horlogerie

On cherche, pour reprendre et développer exploitation de fabrique bien équipée, possédant outillage moderne, belles installations, calibres et marques réputés

participation

financière de maison de première valeur qui s'intéresserait également à l'affaire par la consommation d'une partie des produits.

Affaire très intéressante pour maison déjà introduite sur forts marchés étrangers.

Pour renseignements, s'adresser au notaire René JACOT-GUILLARMOD, La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 3. H 31029 C 8585

Saint-Imier

Une Société achèterait ou louerait une Fabrique d'horlogerie à St-Imier, place pour une centaine d'ouvriers.

Offres par écrit sous chiffres H 30507 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3577

OCCASION

Offres demandées pour lot de 100 cartons savonnettes 11" plates ox. vieil argent décors rapportés mouvt. cyl. ponts 10 rubis. Echantil. à dispos.

Adresser offres sous chiffres H 21874 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3583

Vos représentants à l'étranger

seront secondés efficacement par la **publicité** constante dans la

Süddeutschen Uhrmacher-Zeitung, Augsburg

Représentation : 3296

Horlogerie E. Feldmann-Taubé, Bienne

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nouveautés: Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 3120 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20009 C

Fabrique transformant son outillage offre à vendre

à des conditions avantageuses, éventuellement contre marchandises :

1 gros tour anglais pour mécaniciens, 1 grand laminoir plat à rouleaux, complet, 1 banc à étirer, 1 raboteuse, machines à tailler les aciers, machines aux colimaçons et gougues, contourneuse, machines diverses pour la fabrication des boîtes, des ébauches et mécanismes. 3553

En outre, stock important de mouvements divers à tous degrés d'avancement, ébauches 11 lig. ancre Hänni, 12 lig. ancre, 18 lig. 22/12^e, sav. Sonceboz, etc. H 5941 J

Adresser les offres Case postale 17.523, St-Imier.

Qui fabrique la montre à marque 3587

Culyma ?

Prière de déposer l'adresse sous chiffres H 1884 P à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Haute Précision
AUDEMARS, PIGUET & C^o
 BRASSUS et GENÈVE
 Compliquées 3270
 Archi-plates
 H 21453 L Bulletins d'Observatoires

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

3130 Reconvilier Watch Co (S. A.) H 5096 J

Tous les genres **Roskopf**
 déposé.



Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre
C'est l'adopter

G. TAVERNA, MILAN

H 20031 C 14, via Carlo Alberto 3188

Montres or et argent
 pour l'Italie et l'exportation
 Achats en gros. Liquidations.

Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

Montre-bracelet H 20041 C 3445

Dimier Frères & Co

111, Paix, 111
 La Chaux-de-Fonds

Dimier Bros & Co

46, Cannon Street
 LONDON E. C.

Aegler S.A., Bienne (Suisse)

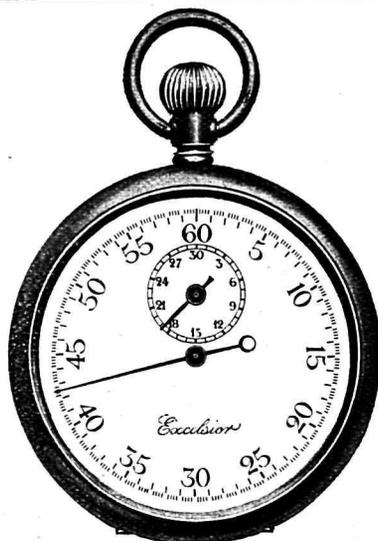
2230 (Maison fondée en 1878) H 1463 U

Fabrique de Montres de Dames
Rebberg, Final, Rolex

7 lig., 9 lig., 10 lig., 11 lig., 12 lig., 13 lig.
 Montres de poche, bracelets, boutons, pendants, en tous métaux.

Bureau de vente à La Chaux-de-Fonds:

Rue Daniel JeanRichard, 43



Usine du Parc

Compteurs de Sport
 tous genres

RÉPÉTITIONS
 quarts et minutes

Demander échantillons et prix
 à la Fabrique 3295

Jeanneret-Brehm & C^{ie}
 St-Imier (Suisse)

Fabrication d'Horlogerie

2025 en petites pièces ancre H 20052 C
 10 1/2 et 11 lignes; Boîtes argent, acier, métal, plaqué or garanti 10 ans.
 Façons tonneaux, décors en tous genres.

A. BARFUSS

Fritz Courvoisier, 3 -- LA CHAUX-DE-FONDS -- Fritz Courvoisier, 3

On demande représentants.

Banque Populaire Suisse

(Schweizerische Volksbank)

Domiciles à :

Saignelégier, Porrentruy, Tramelan,
 St-Imier, Moutier, Delémont, Tavannes
 Bâle, Berne, Fribourg, St-Gall, Genève, Lausanne,
 Montreux, Uster, Wetzikon, Winterthur et Zurich

Capital Social et Réserves : **Fr. 80 Millions**

Réception de dépôts à vue et à terme.

Emission d'obligations (Bons de caisse).

Prêts et crédits en compte-courants.

Escompte et encaissement d'effets de commerce, billets, coupons, etc.

Matières or et argent.

1303 H 480 Y

Ordres de bourse.

Change de valeurs étrangères.

Achat, Vente et Garde de titres, valeurs, etc.

— Casiers - compartiments de coffres - forts en location. —

Conditions avantageuses. — Discrétion absolue.